

NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE

UN LIBRARY

DEC 8 1976



Distr.
LIMITEE

A/C.2/31/L.75
6 décembre 1976
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente et unième session
DEUXIEME COMMISSION
Point 57 de l'ordre du jour

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Projet de décision proposé par le Président

Révision des listes des Etats pouvant être élus membres
du Conseil du développement industriel

L'Assemblée générale,

Rappelant le paragraphe 4 de la section II de sa résolution 2152 (XXI) du 17 novembre 1966 relative à l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel,

Décide d'inscrire l'Angola et les Seychelles dans la partie A de l'annexe à la résolution 2152 (XXI).
